

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 09 JANVIER 2025

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, , Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés :

Mesdames Marie-Claire BERTHIER et Annick LAPRAY
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Monsieur Fabrice PLANCHON.
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 janvier 2025 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 09 janvier 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- Travaux à l'Etang Neuf,

Des devis seront demandés en vue de la réalisation de travaux permettant de réguler le débit d'une fuite d'eau.

- Personnel communal,

Considérant que la personne assumant un complément d'heures au secrétariat de mairie relève désormais de la Commune de Saint Bonnet de Joux et non plus de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'intéressée, à raison de 14 heures hebdomadaires, à compter du 06 janvier 2025 et ce pour une durée de trois ans.

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Année 2025,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier au titre de la DETR 2024 avait été déposée auprès des services préfectoraux pour l'aménagement et la valorisation des abords de l'étang du Rousset mais que cette dernière avait été rejetée en raison d'une insuffisance de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la présentation d'une demande de cette subvention au titre de l'année 2025.

- Travaux de voirie 2025,

Le service voirie de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a transmis l'estimation prévisionnelle des travaux neufs et des grosses réparations pour la voirie qui se chiffre à 177 058.35 euros H.T.

Après étude, le Conseil Municipal procède à la priorisation des travaux pour un montant total de 104 303.35 euros H.T.

- Voeux de la municipalité,

Monsieur le Maire rappelle que ces derniers se dérouleront à la salle des fêtes du Rousset, le dimanche 19 janvier 2025, à 10 h 30.

L'installation de la salle aura lieu le samedi 18 janvier, à partir de 09 h 30.

- Bulletin communal,

Il est fait un point sur la liste des articles envoyés par les associations.

- Logements communaux,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de contacts avec un acheteur potentiel pour le logement restant de l'immeuble Picard.

Il fait part d'un rapport d'un ergothérapeute établi en vue du maintien dans son logement d'une locataire de la commune. Des devis seront demandés afin de doter cette dernière d'une douche adaptée et de transformer un volet mécanique en volet électrique.

- Questions et informations diverses.

Subvention au Foyer Rural de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Foyer Rural une subvention d'un montant de 400.00 euros afin de participer au financement de formations aux premiers secours qu'il a organisées.

Véhicule utilitaire

Des recherches seront effectuées pour doter la commune d'un véhicule d'occasion thermique ou électrique afin de remplacer un véhicule existant.

Dans l'hypothèse de l'achat d'une voiture électrique, il sera vu si la commune pourra disposer d'aides financières.

Salle des Fêtes de Marizy

Le mur de la salle annexe sera repeint afin de permettre de servir d'écran lors des rétroprojections.

Panneau à valider pour l'aménagement et la valorisation des abords de l'étang du Rousset

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de panneau transmise par le maître d'œuvre.

La pêche à l'Etang du Rousset ouvrira le 22 mars et se clôturera le 30 novembre 2025.

Les employés communaux seront sollicités afin de réaliser des saignées, d'entretenir les grilles d'évacuation, des fossés et aqueducs permettant l'écoulement des eaux pluviales afin de ne pas endommager la voirie.

La séance est levée à 23 h 30.